

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### ADHÉSION CAUE 2024

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

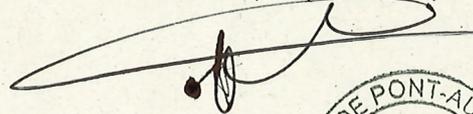
VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération conseil municipal n° 110 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'expertise du CAUE 27 en matière de cadre de vie, d'architecture et d'environnement,  
**CONSIDÉRANT** les différents projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou de gestion de l'espace public ou de préservation d'espaces naturels portés par la ville de Pont-Audemer,

**Le Maire décide** de renouveler pour l'année 2024, l'adhésion au CAUE 27 domicilié 22 rue Joséphine 27000 EVREUX. Le montant de la cotisation d'adhésion permettant de faire appel à l'équipe d'architectes du CAUE pour apporter une expertise dans les différents projets de la ville est de 1 111,00 €

Fait à Pont-Audemer, le 30 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge  
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON

